

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2026.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI.

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER - Marc VANDEVOIR - Pierre-Yves CHABAUD à Philippe BELTRANDO - Nathalie NAISSANT à Christine LE GALL - Virginie DELEAU à Guillaume BEAUMOND.

ABSENTS (Excusés) : Ludovic COQUILLAT - Théau FOURNET.

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

Secrétaire de séance :

Anne-Marie VIET

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

N° DELIB_43_2026

Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial et décision sur le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

Rapporteur : Brigitte CALDERONE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants,

VU l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans les trois fonctions publiques au 10 décembre 2026,

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 78 agents,

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel,

Art. 2 : FIXE le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 (sans être supérieur à celui des représentants du personnel) et un nombre égal de représentants suppléants,

Art. 3 : AUTORISE le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Pour : 27 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI).

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 8 juin 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance
Anne-Marie VIET



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260612-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-06-2026

Publication le : 12-06-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA